

Collège Gérard Philipe

38 Avenue Pierre cornille,
Tel : 05 56 15 12 50 / Courriel : ce.0332191C@ac-bordeaux.fr



COLLEGE GERARD PHILIPPE

INFORMATION A LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

Organisation rentrée NOVEMBRE 2020

Sophie SERISET. CHEFFE ETABLISSEMENT
COLLEGE GERARD PHILIPPE

Des règles sanitaires à respecter

Pour assurer la sécurité de tous, 5 fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique ;**
- L'application des gestes barrière ;**
- La limitation du brassage des élèves ;**
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels ;**
- La formation, l'information et la communication.**

A LA MAISON

- Les parents **s'engagent** à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid- 19 chez l'élève ou dans sa famille. **La température de l'élève est prise tous les matins.**
- En cas de symptômes du Covid-19 (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs) ou de fièvre (supérieur à 38°) **l'élève reste à la maison.**
- La famille prévient la vie scolaire: 0556151255
ou : viescolaire.gp33@ac-bordeaux.fr

L'application des gestes barrières.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**

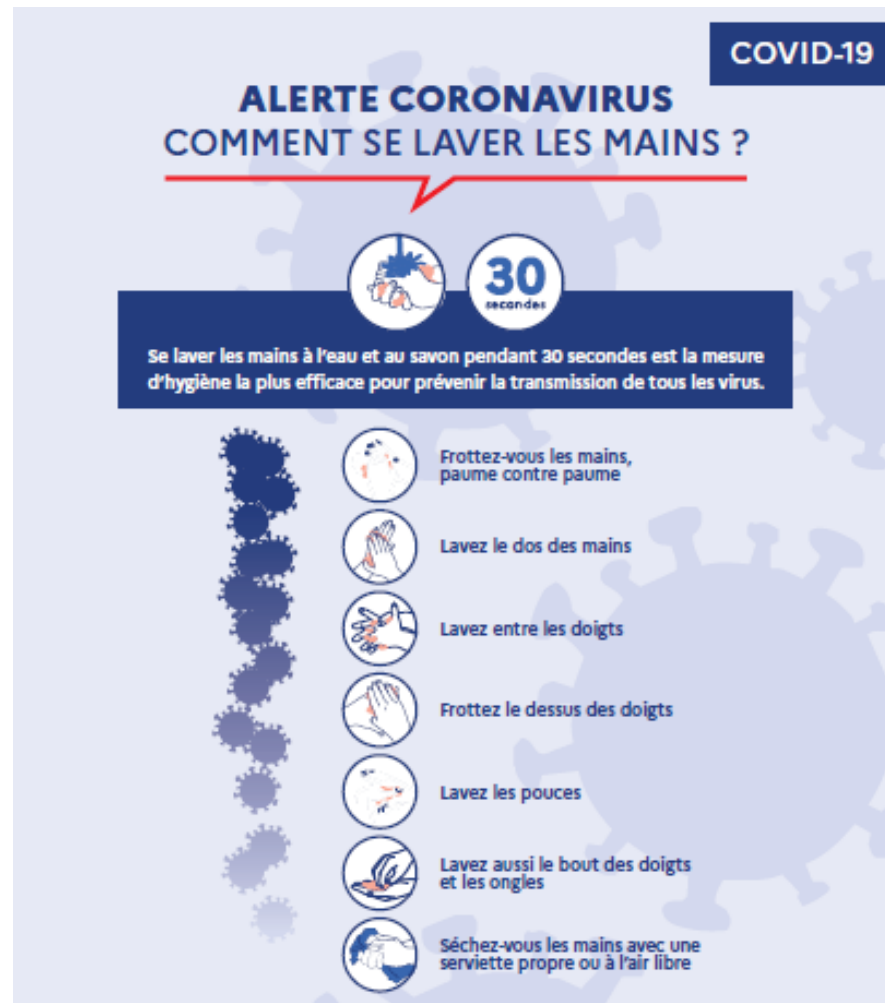


**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

L'application des gestes barrières.

- **Le Lavage des mains.**

Toutes les salles sont équipées de liquide hydro alcoolique et d'essuie tout.



L'application des gestes barrières.

- Le port du masque obligatoire.



L'application des gestes barrières.

Les salles :

- les salles sont équipées de liquide hydro alcoolique et d'essuie tout.
- Les salles sont aérées le matin, aux récréations (professeurs), sur la pause méridienne (professeurs), pendant le nettoyage
- La porte est ouverte
- La porte est refermée sur la pause méridienne et le soir.
- Les élèves nettoient leurs tables quand ils quittent la salle.
- Les professeurs nettoient leur bureau et le clavier quand ils quittent la salle.

Une journée au collège

- ❖ **Le port du masque est obligatoire tout le temps.**

- ❖ **Le lavage des mains est essentiel :**
 - A l'arrivée dans l'établissement
 - Avant et après chaque repas
 - Avant et après chaque récréation
 - Après être allé aux toilettes
 - Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

- ❖ **L'élève respecte les règles du collège dans le cadre du protocole sanitaire. Dans le cas contraire, il met en danger la santé de tous. Le collège appellera les parents qui viendront immédiatement chercher leur enfant.**

La Circulation dans l'établissement

5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} :

- Les élève se rangent directement devant la salle de classe.

6^{ème} :

- A 8h00, 13h00, 13h55, après les récréations, les élèves se rangent dans la cour de récréation le professeur va chercher sa classe dans la cour de récréation.

Circulation :

- **Les entrées et sorties** en fonction des bâtiments sont à respecter.

| BAT 1 | BAT 2 | BAT 3 | BAT 4 | BAT 5 | BAT 6 | BAT 7 | PERMANENCE |
|-------------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|---|
| Entrée BAT1 | Entrée BAT 2 côté plateau sportif | Entrée Hall central | Entrée restauration | Entrée BAT 6 | Entrée BAT 6 | Entrée BAT 7 | Se ranger devant la porte de gauche du hall, le long de la vie scolaire |

- **Un sens de circulation** marqué par un fléchage est à respecter.
- Les déplacements sont limités : **Aucun élève ne se promène seul dans l'établissement.**

Accueil des personnes extérieures :

- Sur rendez-vous.
- dans la salle de rendez –vous parents.

La Récréation

❖ 2 espaces de récréation :

- **cour basse** pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} collège et SEGPA
- **Cour haute** pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} collège et SEGPA

❖ Organisation de la gestion de la circulation et limitation des points de contacts : des consignes de **circulation strictes** seront données avec **marquage au sol**

❖ **Respect strict du protocole sanitaire**

❖ **Surveillance des toilettes et régulation de leur utilisation**

❖ Des **consignes strictes** seront données pour le temps de **récréation** (distanciation, port du masque ...)

Vie Scolaire

- **Rappel : les parents ont un rôle actif dans la sensibilisation des gestes barrières auprès de leurs enfants,**
- **Le port du masque** « grand public » est obligatoire dans le collège.
2 masques minimum par jour placés dans **deux sacs différents**, l'un pour le masque propre l'autre pour le masque usagé.
Le masque est fourni par les parents.
- Au collège **l'élève respecte les règles** édictées dans le respect du protocole sanitaire. **Dans le cas contraire, il met en danger** la santé de tous.

Le collège appellera les parents qui viendront chercher immédiatement leur enfant.

- L'accès à la Vie Scolaire pour les élèves se fait uniquement par la cour de récréation.
- Surveillance des couloirs pendant les interours par un assistant d'éducation,
- **Silence on Lit est toujours d'actualité !**
Prévoir un livre dans le sac de votre enfant.

La Restauration Scolaire

❖ Organisation de la restauration scolaire

- Protocole sanitaire respecté
- Pointage manuel (pas de biométrie)
- Un seul service continu (avec 1 désinfection en cours de service)
- Un plateau avec les couverts, la serviette est remis à chaque élève. **Chaque élève apporte sa gourde.**
- Le groupe classe mange ensemble, l'élève mange avec les mêmes élèves
- A l'issue du service, les tables du réfectoire sont désinfectées.

❖ Le masque

2 masques et 2 pochettes plastiques, type décongélation.

▪ Dans le réfectoire :

Avant de prendre son repas : l'élève enlève son masque et le range dans une pochette plastique vide prévue à cet effet. Le masque ne traîne pas sur la table.

Après le repas : l'élève récupère le masque propre rangé dans la deuxième pochette plastique et le porte.

▪ A la maison :

Les deux masques sont lavés.

Organisation de l'EPS

En plus du protocole déjà mis en place en septembre, d'autres règles s'imposent en E.P.S.

Sauf pour des raisons exceptionnelles l'usage des vestiaires est proscrit. Nous demandons à ce que les élèves arrivent au collège en tenue de sport quand ils ont E.P.S dans la journée.

Sauf en cas d'urgence l'accès aux sanitaires ne pourra plus se faire pendant les heures de cours, il sera organisé à chaque fin de séance. Vous veillerez donc à ce que vos enfants viennent, en cours d'E.P.S, **munis d'une gourde** leur permettant de s'hydrater s'ils le souhaitent.

Aucune pause boisson (sauf pour les détenteurs de gourde) ou WC ne sera permise pendant les séances D'E.P.S.

Dans le cadre des nouvelles dispositions sanitaires concernant les pratiques sportives possibles, le programme des activités prévues s'en voit fortement bouleversé. Le port du masque n'étant pas possible lors d'une activité physique, le strict respect de la distanciation physique doit alors être assuré. Les avis du Haut conseil de la santé publique prévoient une distanciation d'au moins 2 mètres en cas d'activité sportive, règle que la pratique de certains sports ne permet pas. De même que tout élève dispensé d'E.P.S mais présent en cours devra porter son masque tout au long de la séance.

L'équipe des enseignants en E.P.S proposera donc des activités physiques respectant ces nouvelles dispositions en s'efforçant de rendre les pratiques les plus ludiques possibles, conscients que dans ces temps de re-confinement le plaisir de pratiquer devient essentiel pour les élèves.

L'activité de la section sportive se poursuit mais sera adaptée, les informations parviendront aux élèves concernés.

L'association Sportive :

Une réorganisation est prévue pour tenir compte de ces nouvelles directives (sanitaires, plan « Vigipirate »).

L'animation sur **la pause méridienne** se modifie, elle ne proposera plus que Tennis de table et Badminton, le Basket n'étant plus autorisé. Nous réfléchissons à une autre activité... Par temps de pluie, le gymnase pourra être réquisitionné par la vie scolaire ce qui entraînera l'arrêt ou l'annulation de l'activité de l'A.S.

L'animation du mercredi après midi au **Cossec en Badminton** ne change pas mais l'accès sera filtré entre 13h20 et 13h30, heure à laquelle il ne sera plus possible de pénétrer dans le gymnase.

L'animation du mercredi après midi au **gymnase du collège** change car l'activité Basket n'est plus possible. Les activités proposées seront adaptées aux nouvelles contraintes.

L'accès au gymnase se fera, comme d'habitude, du côté plateaux extérieurs de Basket, mais le portillon sera ouvert exclusivement à 14h00 précises et refermé immédiatement après. En cas de retard il sera impossible de pénétrer dans l'établissement.

QUE FAIRE SI UN COLLÉGIEN OU LYCÉEN EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

CAS N°1



L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19¹

- Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
 - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

CAS N°2



L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs²

- Dès le signalement par la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

CAS N°3

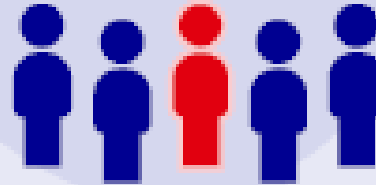


L'élève est dans l'établissement et présente des symptômes évocateurs²

- Le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève en présence d'un adulte masqué.
- Le chef d'établissement prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'élève et rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

Une continuité pédagogique est mise en place par le biais de PRONOTE et de PEARLTREES

QUE FAIRE SI UN COLLÉGIEN OU LYCÉEN EST UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 ?



- Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle que l'élève ne doit pas retourner au collège ou au lycée avant le délai défini par son médecin (au plus tôt, 7 jours après le test ou le début des symptômes).
- Le chef d'établissement informe l'IA-Dasen qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS).
- Le chef d'établissement élabore, avec l'appui du personnel de santé scolaire, la liste des personnes (élèves et agents) susceptibles d'avoir été en contact à risque avec l'élève malade.
- Après validation de la liste par l'IA-Dasen et ses conseillers médicaux et infirmiers, le chef d'établissement informe tous les personnels et toutes les familles de la situation et il demande aux personnels et aux élèves de la liste de rester chez eux par précaution en attendant la liste définitive de l'ARS.
- Le chef d'établissement met en place une solution de continuité pédagogique.
- L'ARS, avec l'appui de l'IA-Dasen et de ses conseillers techniques, valide la liste des élèves et des personnels devant être testés.
- Les personnes non retenues dans cette liste sont autorisées à retourner dans leur établissement. Le chef d'établissement en informe les familles.
- Les autres personnes, identifiées comme « contacts à risque », doivent faire un test et ne pourront revenir dans l'établissement que si leur test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif.

IDENTIFICATION DES CONTACTS À RISQUE

- Lorsque le masque grand public est porté par un cas confirmé et une personne, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.
- Lorsqu'un collégien ou un lycéen est cas confirmé, les personnels et les autres élèves ne sont pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent tous un masque grand public.
- Lorsque trois cas confirmés surviennent parmi les élèves d'une même classe, toute la classe est considérée comme contacts à risque.

Une continuité pédagogique est mise en place par le biais de PRONOTE et de PEARTREES

Collège Gérard Philipe

38 Avenue Pierre cornella.
Tél : 05 56 15 12 50 / Courriel : ce.0332191C@ac-bordeaux.fr



COLLEGE GERARD PHILIPPE

Sophie SERISET. CHEFFE ETABLISSEMENT
COLLEGE GERARD PHILIPPE